



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SANNNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2026/74 du 8 octobre 2026

OBJET : CCAS - PERSONNEL

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} OCTOBRE 2026

L'an Deux Mil Vingt Six le Huit Octobre à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Trente Septembre, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas PONCHEL, Président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS :

M. Nicolas PONCHEL
Mme Yasmina SAIDI
Mme Katia GUÉRIN
M. Rémi LOUIS-MICHEL
Mme Nathalie CAPBLANC
Mme Maryse LE FUR
Mme Patricia LEDUC
Mme Isabelle ARPIN
Mme Christine RUNDERKAMP
Mme Hermine SALIGUE
Mme Annie JACOB

ABSENTE AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Noëlle DE SOUSA à Mme Yasmina SAÏDI

EXCUSÉE :

Mme Mary RÉAUBOURG

Secrétaire de Séance :

Mme Véronique LORQUIN, Directrice du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutoire en vertu de
L'article L 2131-1 du code
Général des Collectivités Territoriales
Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20261008-DE-74-2026-DE
A.R. du 14/10/2026
Publié le 16/10/2026
Le Président

Nicolas PONCHEL

OBJET : CCAS - PERSONNEL

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} OCTOBRE 2026



N°2026/74 du 8 octobre 2026

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'ensemble des décrets fixant les statuts particuliers et l'échelonnement indiciaire des cadres d'emplois pour les catégories A, B et C de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n°2026/29 du Conseil d'Administration du CCAS en date du 30 avril 2026 relative au budget primitif 2026 du CCAS et notamment son annexe IV « Eléments patrimoniales » comportant le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2026,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs du CCAS suite aux différents mouvements de personnel,

Considérant l'obligation de faire référence à la délibération recensant ces postes dans les actes administratifs de recrutement,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 11

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 1

DECIDE

Article 1 : qu'à compter du 1^{er} octobre 2026, le tableau des effectifs est arrêté conformément au tableau ci-annexé.

Article 2 : que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2026.

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, Président du CCAS, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale
Nicolas PONCHEL

Maire de Sannois
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance
Véronique LORQUIN

Directrice du CCAS

Accusé de réception en préfecture
095-269501615-20261008-DE-74-2026-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2026

ETAT DU PERSONNEL AU 01/10/2026 - CCAS

	CAT	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0	0	0	0	0	0
Directeur Général des services							
Directeur Général d'adjoint des services							
Directeur Général des services techniques							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		11	0	11	10	1	11
Adjoint administratif	C	4	0	4	4	0	4
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	2	0	2	2	0	2
Rédacteur	B	3	0	3	3	0	3
Rédacteur principal de 1ère classe	B	0	0	0	0	0	0
Rédacteur principal de 1ère classe	B	0	0	0	0	0	0
Attaché	A	1	0	1	0	1	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		31	0	31	25	6	31
Adjoint technique	C	19	0	19	13	6	19
Adjoint technique principal 2ème classe	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint technique principal 1ère classe	C	4	0	4	4	0	4
Agent de maîtrise	C	4	0	4	4	0	4
Agent de maîtrise principal	C	2	0	2	2	0	2
FILIERE MEDICO-SOCIALE (d)		52	1	53	33	11	44
Agent social	C	11	0	11	3	2	5
Agent social principal de 2ème cl	C	2	0	2	2	0	2
Agent social principal de 1ère cl	C	3	0	3	3	0	3
Educateur de jeunes enfants	A	6	0	6	3	3	6
Educateur de jeunes enfants de cl except	A	2	0	2	2	0	2
Assistant socio-éducatif	A	4	0	4	3	1	4
Assistant socio-éducatif de cl excep	A	1	0	1	1	0	1
Auxiliaire de puériculture classe normale	B	7	0	7	2	5	7
Auxiliaire de puériculture classe supérieure	B	10	0	10	10	0	10
Cadre de santé	A	1	0	1	0	0	0
Infirmier en soins généraux de cl normale	A	5	0	5	4	0	4
Psychologue de classe normale	A	0	1	1	0	0	0
Puéricultrice territoriale	A	1	0	1	1	0	1
TOTAL (a+b+c+d+e)		94	1	95	68	18	86
EMPLOIS NON CITES (NON PERMANENTS) (f)		21	1	22	0	16,17	16,17
Apprenti	Hors catégorie	3	0	3	0	2	2
Assistante Maternelle	Hors catégorie	18	0	18		14	14
Médecin	Hors catégorie	0	1	1	0	0,17	0,17
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f)		115	2	117	68	34,17	102,17

Accusé de réception en préfecture
095-269501615-20261008-DE-74-2026-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2026